

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Ordo des fidèles, solennités de titulaires, Société d'une messe. — II Allocution de Mgr Bruchesi, prononcée à la messe de minuit, le 1er janvier 1901. — III Nos souhaits. — IV Correspondance romaine. — V La Société des Artisans-Canadiens-Français : Liste officielle des aumôniers. — VI M. Brunetière. — VII Aux prières. — VIII Les Sœurs de Miséricorde. — IX Les dernières volontés.

ORDO DES FIDELES (1)

Dimanche, 6 janvier.

1^o Fête de l'ÉPIPHANIE DE N.-S. J.-C.,—double de 1^e classe. Préface de l'Épiphanie.—Iles vêpres de la fête, sans mémoire.

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 20 janvier

2^o DIOCÈSE DE MONTRÉAL.—Fête titulaire du Saint-Nom-de-Jésus (Maison-neuve) ; solennités des titulaires de Sainte-Geneviève (Berthier et Bout-de-l'Île de Montréal), de Saint-Paul l'Ermite, de Saint-Sulpice et de Saint-Canut.

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE.—Fête titulaire de Saint-Sébastien ; solennité des titulaires de Saint-Hilaire et de Saint-Marcel.

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES.—Solennité du titulaire de Saint-Séverin.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE.—Solennité du titulaire de Sainte-Priscille.

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD —Solennité des titulaires de Saint-Téséphore et de Saint-Antoine-Abbés.

J. S.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

09076

Archevêché de Montréal, le 21 décembre 1900.

M. Peter Francis O'Donnell, curé de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, à Montréal, décédé aujourd'hui, était membre de la Société d'une messe.

EMILE ROY, ptre, chancelier.

(1) Les fidèles qui se servent de cette indication de la *Semaine religieuse* et qui désiraient plus de détails, pourront utilement se procurer une petite brochure qui vient d'être publiée et qui est en vente chez les libraires de Montréal. C'est le *Petit Indicateur des offices des dimanches et des fêtes d'obligation*... Pour l'année 1901, publié avec la permission de Mgr l'archevêque de Montréal.

BIBLIOTHÈQUE
DE LA MAISON MÈRE
C. N. D.

ALLOCUTION DE MGR BRUCHESI

Prononcée à la messe de minuit

Le 1er janvier 1901

Mes Frères,



U Christ Rédempteur ce vingtième siècle qui commence ! C'est le cri qui, en ce moment solennel, s'échappe spontanément de mon cœur.

Ce siècle, n'en est-il pas, en effet, le maître absolu et le père ? « Pater futuri sæculi. » Qu'à lui en revienne donc la gloire jusqu'au dernier des jours. « Regi sæculorum immortalis et invisibilis, soli Deo, honor et gloria ! » Car il est vraiment roi. La croix sur laquelle on le cloua, il y a dix-neuf cents ans, déchiré, meurtri, couvert de sang et couronné d'épines, proclama à l'univers sa divine royauté : « Jesus Nazarene Rex ! » Les Juifs protestèrent, mais Pilate répliqua : Ce que j'ai écrit reste écrit. « Quod scripsi, scripsi. » Et ce qui était écrit était la vérité. Et depuis lors, ce crucifié mis au tombeau, mais bientôt triomphateur de la mort, s'imposa aux hommages et aux adorations de l'humanité. Jamais être sur la terre n'avait exercé pareil empire. Le fer et le feu, l'impiété et le sarcasme, le schisme et l'hérésie, l'hypocrisie et la haine eurent beau réunir leurs efforts, ils n'y purent rien ; le Christ continua d'être adoré, comme le divin roi des intelligences et des volontés, des individus et des peuples. On l'aima partout, et toujours plus qu'un père et qu'une mère, plus que la vie, plus que tout ; on l'aima jusqu'à mourir pour lui, et c'est par millions, qu'au cours des âges, les martyrs accoururent donner à sa divinité le témoignage de leur sang. Oui le Christ Rédempteur est roi, infinie est sa puissance. Par lui tout a été fait et rien de grand, rien de stable n'a été fait sans lui. Chrétiens, adorons-le donc, jurons fidélité à ses engagements et à ses lois.

La parole qu'il prononçait un jour, en présence du pauvre peuple de la Judée, il la répète maintenant au monde : « Venez à moi, vous qui souffrez, vous qui portez de lourds fardeaux et je vous soulagerai. » Parole sublime mais étrange, la plus étrange peut-être qui soit jamais tombée d'une bouche humaine.

Ni Socrate, ni Platon, ni aucun sage, ni aucun législateur de l'antiquité, n'auraient osé la dire avant lui ; c'est qu'en effet, seul, un Homme-Dieu pouvait la dire avec vérité. Et qui donc eût jamais eu

BIBLIOTHÈQUE
DE LA MAISON
MÈRE

la pensée ou l'ambition ou l'espoir de consoler et de relever tout être souffrant ici-bas ? « Omnes », entendez-vous ? Tout le monde ; nul n'est excepté.

Tous ! mais c'est l'orphelin délaissé, c'est le pauvre sans asile et sans pain, c'est le malade gémissant sur sa couche, c'est le juste opprimé, c'est le bienfaiteur outragé, c'est l'ami abandonné et trahi, c'est le savant tourmenté par l'infructueuse recherche de la vérité, c'est l'âme tentée, c'est le pécheur honteux de ses crimes. Et c'est à tous que Jésus-Christ adresse cette étonnante invitation : « Venez à moi ». Et dix-neuf siècles sont là pour vous dire aujourd'hui qu'il a tenu parole.

Il en sera dans l'avenir comme par le passé.

O Bon Maître, ô ami puissant, ô bienfaiteur incomparable, ô Sauveur, ô Jésus, Voie, Vérité et Vie tout ensemble, nous mettons toute notre confiance en vous. A qui irions-nous si nous n'allons à vous ? Vous avez les paroles de la vie éternelle comme les paroles de suprême consolation.

Mes frères, le siècle qui vient de finir a été parfois appelé le siècle de Marie. Jésus-Christ a voulu, ce semble, pour sa Mère, une glorification qui surpassât celle des siècles précédents et la réalisation plus saisissante de l'oracle prononcé par la Vierge elle-même : « Toutes les nations me proclameront bienheureuse. » Le jour qui vit l'Eglise infallible proclamer l'Immaculée Conception de Marie, le 8 décembre 1854, restera l'un des jours les plus célèbres de l'histoire du monde.

L'œuvre de l'amour divin du Fils est accomplie et notre piété filiale est satisfaite. Maintenant un siècle nouveau vient de naître ; il devra être dans l'univers entier le siècle du Sacré-Cœur.

Cœur adorable, soyez aimé, remercié, servi comme vous méritez de l'être ; touchez les pécheurs et ramenez-les à la pratique du devoir ; que par votre action bénie tous les esprits reviennent à l'unité de la foi ; que les lois de votre Eglise soient respectées ; que la paix règne dans nos familles, que la grâce règne dans les cœurs. Ce diocèse est à vous, vous le savez, ce pays est à vous, gardez-les et protégez-les. Ouvrez-vous, ô divin Cœur, donnez-nous asile et puissions-nous y demeurer toujours ; ce sera, dès la vallée de larmes, le prélude du bonheur de la patrie. Ainsi soit-il.

NOS SOUHAITS

AVEC le vingtième siècle notre journal entre dans sa dix-neuvième année.

L'histoire de la *Semaine religieuse* serait intéressante à raconter, nous nous proposons de l'écrire. Pour aujourd'hui, ce sera assez de noter que les douze derniers mois ont été pour notre œuvre une période de progrès et de prospérité.

Elle s'est acquise des sympathies nouvelles et des souscripteurs nombreux, grâce surtout au concours qu'ont bien voulu lui donner des collaborateurs de talent et des correspondants de grand mérite.

Souhaiter que cette aide nous soit continuée paraît peut-être un vœu intéressé ; nous le faisons quand même, en faveur de nos lecteurs. C'est à eux, en effet, que va le plus grand profit de cette collaboration aussi variée qu'aimable et instructive.

À nous, ou pour parler plus clairement, à la caisse de la *Semaine religieuse*, chacune de ces correspondances, la plupart de ces communications, presque tous ces articles signés coûtent quelque chose. C'est bien, au bas chiffre, cinq cents dollars de dépenses supplémentaires que l'administration a dû s'imposer de ce chef.

Mais nous n'avons pas lieu de nous plaindre de l'innovation. Elle a plu à nos abonnés, elle en a même considérablement augmenté le nombre. Il y a donc heureuse compensation. Cela nous encourage et nous décide à faire quelques pas de plus dans la voie où nous sommes entrés.

Pendant l'année qui s'ouvre, notre revue s'améliorera encore, se développera même ;—si, bien entendu, les collaborateurs sollicités répondent à notre appel et, plus particulièrement, si tous nos souscripteurs se font comme il est juste un devoir de payer leur note.

Donc le vœu qui se présente ici naturellement au bout de la plume, c'est que tous les amis de notre publication se montrent d'une probité impeccable et d'une bienveillance efficace. Quel beau rêve ! Sa réalisation créerait pour le journalisme une nouveauté, bien digne de figurer parmi les merveilleuses surprises que le vingtième siècle, dit-on, ménage aux humains.

Tels sont en résumé nos espérances et nos souhaits, pour le perfectionnement de notre journal.

* * *

Au nom de tous ceux qui s'intéressent à l'œuvre de la *Semaine religieuse*, nous devons ici offrir des remerciements sincères et les meilleurs vœux de bonne et heureuse année aux prélats et aux prêtres de ce pays et de l'étranger, dont la collaboration savante et éloquente nous a été si précieuse.

Si l'inspiration venait à d'autres, anciens ou jeunes, de se joindre à ce groupe d'élite, ils seront toujours les bienvenus.

Après les amis qui nous aident, les amis qui nous lisent. A ceux-ci, en retour de leur encouragement et de leur bienveillance, nous souhaitons de même une année de paix, de santé, de bonheur et de bénédictions célestes.

Enfin à toutes les familles chrétiennes, au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses, au chef vénéré du diocèse, au souverain-pontife, à la patrie canadienne, à l'Église catholique, qu'il nous soit permis de présenter, avec l'assurance de notre plus profond dévouement, l'expression de nos vœux de prospérité féconde pour le bien des âmes, toute sainte devant le regard de Dieu, et entièrement conforme aux desseins de

JÉSUS-CHRIST-RÉDEMPTEUR.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 5 décembre 1900.



LE Souverain-Pontife, en dépit des nombreuses audiences qu'il accorde tous les jours, mène de front cette fatigue avec la sollicitude de toutes les Églises et les différentes affaires qui arrivent à Rome.

Parmi celles-ci, il faudrait citer le différend qui a eu lieu entre l'évêque de Laval, Mgr Geay, et les Pères de l'Immaculée-Conception. Le Père Hamelin était accusé de faire dans son collège, qui appartient à l'Immaculée-Conception de Rennes, une opposition à l'évêque diocésain. Cette opposition n'existait que sur des questions politiques.

Mais l'évêque s'en plaignit, exigea du supérieur de la Congrégation son changement et ne l'ayant pas obtenu, suspendit le supérieur *a missa* dans toute l'étendue du diocèse. Le Père recourut à Rome qui donna raison à l'évêque et obligea le supérieur de l'Institut à déplacer ce supérieur local qui ne donnait pas à l'évêque diocésain la satisfaction convenable. L'évêque voulut que le supérieur de l'Institut lui écrivit personnellement une lettre d'excuses, et ne l'ayant pas obtenue a décidé qu'à partir du premier janvier le collège serait fermé.

Il est impossible d'entrer dans l'examen de la question ; celle-ci était d'autant plus délicate que des intérêts matériels très considérables grevaient personnellement le Père Hamelin, supérieur du collège, qui en avait la responsabilité. La solution brusque intervenue par la fermeture du collège n'aidera certainement pas au règlement des difficultés d'ordre financier, et, en dépit de la décision épiscopale, il est aisé de croire que tout n'est point terminé.

Note de la rédaction.—Cet incident semble clos. La *Semaine religieuse* du diocèse de Laval annonce que Mgr Geay a bien voulu agréer, comme nouveau supérieur du collège, le Père Genty, que le Père Laposte, supérieur des prêtres de Pontigny, a présenté à Sa Grandeur, après lui avoir écrit une lettre très respectueuse.

— Une autre question considérable, qui intéresse tous les évêques et tous les supérieurs des communautés religieuses, se trouve sur le bureau du Souverain-Pontife, qui a voulu l'examiner par lui-même avant de donner une solution. Il s'agit de savoir s'il faut réformer ou non les règles de la Congrégation des Évêques délimitant le pouvoir des évêques vis-à-vis des communautés religieuses qui sont dans leur diocèse. Les constitutions apostoliques ne donnent à ce sujet que fort peu d'éclaircissements, car elles ne pouvaient contempler une situation de beaucoup postérieure à celle qui existait alors. Pratiquement la Congrégation avait adopté peu à peu une série de mesures pratiques, qui réglaient les différents points où pouvaient être en conflit l'autorité des ordinaires et le droit des instituts religieux.

On veut maintenant définir cette question pour la soustraire aux fluctuations de la jurisprudence usuelle. Dans quelle mesure cela se fera-t-il ? C'est ce qu'il serait pour le moment imprudent de dire. Le Souverain-Pontife, après avoir entendu la Congrégation des Évêques et Réguliers, s'est réservé l'examen de la solution à adopter, et il est

certain qu'une constitution apostolique règlera cet ensemble de points délicats. La nouvelle constitution fera désormais texte et l'on connaît trop la sagesse pontificale, pour ne pas être persuadé d'avance qu'elle adoptera la formule la plus convenable pour harmoniser des droits qui peuvent parfois paraître en opposition, et ont cependant le même but : favoriser le développement des instituts tout en assurant le contrôle convenable de l'autorité diocésaine.

— On a beaucoup remarqué la venue à Rome de Mgr Sambucetti, nonce à Munich, qui a brusquement quitté le siège de sa nonciature pour prendre des instructions à Rome. Nombre de racontars ont été faits sur cette venue, et il serait long et inutile de les reproduire. Le récit qui a trouvé le plus de crédit est que ce prélat avait été appelé à Rome en vue de certaines éventualités, qui pourraient se produire à propos des affaires de Chine. Je fais allusion à la question du protectorat des chrétiens dans ces pays. L'Allemagne, voyant la politique nettement anticléricale que la France suit en ce moment, les lois qu'elle prépare contre les religieux et les religieuses, trouverait le moment opportun pour essayer de substituer son influence à celle de la France, et serait prête à tous les sacrifices pour prendre son rôle. Ce serait à des négociations de cet ordre que serait dûe la présence de Mgr Sambucetti. La Secrétairerie d'Etat a bien déclaré que, en dépit de l'attitude du gouvernement français, elle entendait maintenir ses droits séculaires ; mais cette bienveillance marquée envers la fille aînée de l'Eglise, si le gouvernement continue dans cette voie, aura nécessairement un terme. C'est pour recueillir cette succession éventuelle que l'Allemagne fait en ce moment tous ces efforts.

— Le gouvernement pontifical est aussi préoccupé de la question des catholiques français. On ne peut les laisser indéfiniment sans défense, quand ils voient les intérêts les plus vitaux de l'Eglise menacés dans leur pays par des lois qui veulent détruire l'exercice de la vie religieuse et frapper d'une incapacité morale toute personne qui a prononcé les vœux. Le gouvernement propose en effet une loi qui, non seulement dissout toutes les congrégations existantes, mais arrive à défendre l'enseignement à tout membre de ces instituts après la dissolution prononcée. L'iniquité de cette disposition est évidente, car elle frappe *a priori*, sans examen comme sans raison, toute une catégorie de citoyens parce qu'ils ont fait à Dieu les trois vœux de religion. Et d'ailleurs si le gouverne-

ment est logique, il devra interdire aux prêtres le vœu de chasteté, car on ne comprend pas comment il le déclare immoral quand il est accompagné des deux autres, et acceptable quand il en est séparé. Mais la logique n'est pas le fort du gouvernement ; et l'exception pratique qu'il fera dans sa loi à l'occasion des prêtres séculiers, aura pour but de mieux mettre en évidence l'iniquité de la persécution contre les réguliers.

— Le gouvernement russe va nommer deux évêques au prochain consistoire, qui se tiendra au milieu de ce mois ; mais tout n'est pas terminé, et il y a un peu de froideur entre les deux cours. Mgr Symons, évêque de Plock, est toujours exilé à Odessa, et son exil ne cesse pas plus que le Souverain-Pontife ne veut le remplacer sur son siège. L'échec de la mission de Mgr Tarnassi à Saint-Petersbourg, échec dû à l'insistance du commissaire près le Saint-Synode russe, est un autre signe de ces tendances. On se tient de part et d'autre sur la réserve, et nous ne sommes pas encore arrivés à cet accord dont bénéficierait tant l'Eglise russe et le gouvernement du Tzar.

La Société des Artisans-Canadiens-Français

Liste officielle des aumôniers

D'APRÈS ses règlements, révisés et refondus le 13 septembre 1900, et approuvés par le lieutenant gouverneur le 28 décembre, la Société des Artisans-Canadiens-Français doit toujours avoir un aumônier général, et pour chacune de ses succursales des aumôniers particuliers.

Nous donnons ici la liste officielle de ces chapelains.

Avant d'être promu à l'épiscopat, Mgr Bruchési avait été pendant plusieurs années l'aumônier général de la Société. Après sa consécration, il a bien voulu garder ce poste afin de se rendre au désir exprimé par toute l'association ; mais il en a confié les fonctions à un aumônier général délégué.

M. le chanoine Alfred Archambeault, aumônier général délégué de Mgr l'Archevêque de Montréal.

M. l'abbé J. Bourget, aumônier de la succursale de Sainte-Geneviève ;		
M. l'abbé J.-T. Savaria,	“	Lachine ;
M. l'abbé P. Beaudry,	“	Joliette ;
M. l'abbé J. Borin,	“	Saint-Charles ;
M. l'abbé N. Maréchal,	“	Saint-Jacques-de-l'An- chigan ;
M. l'abbé J.-B. Proulx,	“	Saint-Lin ;
M. l'abbé R. Décarie,	“	Saint-Henri ;
M. l'abbé L. Boissonneault,	“	Saint-Louis-de-France ;
M. l'abbé T. Kavanagh,	“	Saint-Vincent-de-Paul ;
M. l'abbé A. Provost,	“	d'Hochelega ;
M. l'abbé M. Auclair,	“	de Saint-Jean-Baptiste ;
M. l'abbé A. Dugas,	“	Maisonneuve ;
M. l'abbé R. Labelle,	“	Notre-Dame ;
M. l'abbé J.-E. Bélair,	“	Saint-Joseph ;
M. l'abbé C.-P. Beaubien,	“	du Sault-au-Récollet ;
M. l'abbé M. Leblanc,	“	de Saint-Martin ;
M. l'abbé J.-B. Champeaux,	“	Berthier ;
M. l'abbé C. Collin,	“	Saint-Jean ;
M. l'abbé P. Pelletier,	“	Saint-Félix-de-Valois ;
M. l'abbé G. Lesage,	“	Saint-Paul-l'Ermitte ;
M. l'abbé G.-M. LePailleur,	“	du Saint-Enfant-Jésus ;
M. l'abbé B.-S. Dubeau,	“	de Saint-Jacques à Mont- réal ;
M. l'abbé L. Brunette,	“	du Sacré-Cœur ;
M. l'abbé J.-A. Thibaudeau,	“	de Sainte-Cunégonde ;
M. l'abbé A. Dufour,	“	Lanoraie ;
M. l'abbé A. Bérard,	“	Verchères ;
M. l'abbé H. Cousineau,	“	Saint-Eustache ;
M. l'abbé L.-J. Lafortune,	“	Saint-Jérôme ;
Rév. Père D. Plante, S. J.,	“	l'Immaculée-Concep- tion ;
M. l'abbé A. Perrault,	“	Terrebonne ;
M. l'abbé A. Baril,	“	Saint-Remi ;
M. l'abbé M. Tassé,	“	Longueuil ;
M. l'abbé J. Aubin,	“	Sainte-Rose ;
M. l'abbé J.-E. Dugas,	“	Sainte-Anne-des-Plai- nes ;
M. l'abbé N. Morin,	“	Saint-Edouard à Mont- réal.

M. BRUNETIERE

NOUS avons déjà parlé de l'évolution de M. Brunetière vers le catholicisme.

Il y a deux ans, à Besançon, l'éminent conférencier avait entretenu la jeunesse catholique du *Besoin de croire*.

A la séance de clôture du congrès des catholiques du Nord, qui s'est tenu récemment à Lille, M. Brunetière vient de prononcer un discours des plus importants, où il a parlé cette fois des *Raisons actuelles de croire*.

Ce discours est appelé à avoir un grand retentissement, en raison de la haute personnalité de son auteur. Nous n'en possédons pas encore le texte authentique.

En voici cependant, d'après nos échanges français, un des passages les plus saillants :

“ Dès à présent, nous pouvons nous rendre compte qu'en tant que *l'exégèse et la critique historique* ont eu pour objet, et elles l'ont eu, de jeter le trouble sur les vérités de la religion, elles y ont décidément et finalement échoué.

“ Car, ont-elles prouvé que la diffusion du christianisme ne fût pas un fait sans analogue dans l'histoire du monde? Non; et même elles ont dû formellement reconnaître qu'il y avait en lui, je veux dire dans le fait seul de cette diffusion, quelque chose d'inexplicable? Ont-elles prouvé que la propagation du christianisme ne fût pas l'œuvre des apôtres? Non; et s'il y a sans doute un texte authentique en histoire, ce sont les *Actes*. Ont-elles prouvé que, même en admettant les discordances qu'elles ont cru reconnaître dans les quatre *Évangiles*, ils ne fussent pas tous les quatre, en substance, la prédication, la biographie mortelle et l'enseignement du même Jésus? Non; et le jour où elles le prouveraient, ce serait, avec l'histoire évangélique, toute espèce d'histoire qui s'écroulerait, ou même toute certitude historique. Ont-elles prouvé que ce même Jésus ne se soit pas donné aux hommes pour le Messie des prophètes, pour le Fils de son Père, le Rédempteur de l'humanité? Non encore, elles ne l'ont pas prouvé! Mais, si elles ne l'ont pas prouvé,

qu'avons-nous besoin d'autre chose ? Que nous importent les subtilités de l'exégèse, et, si j'ose le dire, les curiosités mêmes de la théologie ? Nous n'avons plus ici qu'une question à résoudre ; et si d'ailleurs elle est sans doute la plus grande, la plus troublante qui se soit jamais élevée parmi les hommes, il n'y en a pas du moins de plus simple à poser.

“ Croyons-nous ou ne croyons-nous pas que Dieu se soit incarné dans la personne de celui qui s'est dit le Fils de Dieu ? Voilà tout le problème ! Il n'y en a pas d'autre ! C'est ici qu'une fois au moins dans notre vie, tous tant que nous sommes, il nous faut répondre. Le reste suit de soi ! ”

Et ici, M. Brunetière a fait cette belle déclaration, dont nous empruntons le texte à la *Semaine religieuse de Paris* :

“ Vous cependant qui parlez ainsi, me demandera-t-on peut-être, et on me l'a souvent demandé, que croyez-vous ? Ce que je crois, messieurs, il me semble que je viens de vous le dire ! Mais à ceux qui voudraient quelque chose, non pas je pense de plus net, mais de plus explicite, je répondrai très simplement.

“ Ce que je crois — et j'appuie énergiquement sur ce mot — ce que je crois, non ce que je suppose ou j'imagine, et non ce que je sais ou ce que je comprends, mais ce que je crois... allez le demander à Rome.

“ En matière de dogme et de morale, je ne suis tenu que de m'assurer, ou de prouver l'autorité de l'Eglise ! La révélation n'a pas eu pour objet de mettre l'intelligence humaine en possession de l'*Inconnaissable* ; et s'il n'y avait pas de mystère dans la religion, je n'aurais pas besoin de croire : je saurais.

“ Evitons ici, messieurs, l'une des pires confusions qu'ait inventées la moderne critique. L'objet de la croyance et celui de la connaissance font deux. Je ne crois pas que deux et deux font quatre, ni que le semblable engendre le semblable, ni que César ait vaincu dans la journée de Pharsale ; je le sais.

“ Si je savais de la même manière, avec la même évidence, si j'entendais avec la même clarté le mystère de l'Incarnation ou l'opération de la grâce, ce ne serait plus des mystères ; et la croyance étant adéquate à la connais-

sance, ce ne serait plus la croyance ni la foi : *Fides est argumentum rerum non apparentium.*

“ Ce n'est pas à dire pour cela qu'elle s'oppose à la raison ! Non, elle ne s'y oppose point ; elle nous introduit seulement dans une région plus qu'humaine, où la raison, étant humaine, n'a point d'accès ; elle nous donne des lumières qui ne sont point de la raison ; elle la continue, elle l'achève, et si je l'ose dire, elle la couronne.

“ Tout ce que je puis donc faire, messieurs, devant le mystère, c'est d'abord de m'incliner en silence, et c'est ce que je fais ; mais ce que je puis ensuite, et que je viens d'essayer de faire dans ce discours, c'est de dire et de déduire, c'est d'expliquer les raisons que j'ai de m'incliner. ”

Après avoir donné de ce discours une analyse complète et d'amplés extraits, la *Semaine religieuse de Cambrai* conclue :

“ Inutile de dire avec quelle émotion ces paroles furent entendues par les six mille personnes qui remplissaient l'Hippodrome, et quelles acclamations saluèrent l'orateur aux différentes parties de son discours.

“ Monseigneur l'archevêque se fit l'interprète de toute l'assemblée en exprimant à l'orateur notre admiration et notre reconnaissance.

“ Un tel discours, prononcé par M. le directeur de la *Revue des Deux-Mondes*, dont la direction appartenait autrefois à M. Buloz, peut servir à marquer le mouvement qui se fait dans le monde intellectuel, le chemin parcouru par les esprits supérieurs dans la voie de la vérité. ”

AUX PRIERES

M. Peter Francis O'Donnell, curé de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, décédé à Montréal.

Frère Antoine, des Frères de Charité de Saint-Vincent-de-Paul, décédé en Belgique.

Mme Godefroi Gauthier, décédée à Saint-Clet.

M. Léandre Fauteux, décédé à Montréal.

M. Isaïe Savaria, décédé à Sainte-Julie.

LES SOEURS DE MISERICORDE

— Montréal — Ottawa — New York — Winnipeg —
Edmonton — Green Bay

NOUS avons reçu le treizième rapport annuel de l'établissement des Sœurs de Miséricorde à New York.

Cette maison, aujourd'hui très prospère, a été fondée en 1887. Ce fut la seconde fondation de l'institut, la première s'étant faite à Ottawa en 1879.

Ces deux fondations ont été visitées cette année par de bien douloureuses épreuves. Pendant que le feu dévorait de fond en comble l'œuvre établie dans la capitale du Canada au prix des plus lourds sacrifices, la mort dans la superbe ville américaine, causait de grands vides parmi les bien-faiteurs des dévouées religieuses. Mais la bénédiction de Dieu est là ! La Miséricorde d'Ottawa relevée de ses cendres, aura plus de vitalité que jamais. La Miséricorde de New York, sans rien perdre de la sympathie générale des catholiques et des protestants, du clergé et des fidèles, comptera des protecteurs de plus au ciel dans la personne de ses amis défunts.

La grandeur des travaux accomplis dans la métropole de l'Amérique est simplement étonnante. Une moyenne quotidienne de soixante-quatre jeunes filles ou femmes et de vingt-trois enfants y ont été gardés et soignés durant le dernier exercice, soit un total de quatre-vingt-sept personnes demandant des soins délicats et des traitements dispendieux. Le grand total des hospitalisés s'est élevé à cent vingt-six.

C'est une preuve de la confiance dont jouit l'institution ; de même que les aumônes reçues de la charité privée, et qui se chiffrent à près de dix-huit mille dollars, sont une marque de la sympathie qu'excite là-bas l'admirable mission de ces religieuses.

On le sait, par vocation les Sœurs de Miséricorde, fondées à Montréal en 1848, se consacrent au relèvement moral et social des pauvres filles qui ont eu le malheur de perdre leur innocence, ainsi qu'au soin de cette catégorie de malheureux petits enfants exposés presque toujours au plus triste abandon.

Est-il sur la terre œuvre plus noble ? mais en même temps plus entourée de pénibles labeurs et de crucifiante abnégation !

Aussi la communauté créée par Mgr Bourget — avec l'héroïque concours d'une humble enfant de Lavaltrie, Marie-Rosalie Cadron, plus tard Sœur Marie de la Nativité — a-t-elle eu de laborieux et difficiles débuts. Les survivants de cette époque peuvent se rappeler les nombreuses migrations de l'institut naissant à travers la ville; de l'ancienne rue Saint-Simon à la rue Wolfe, de la rue Wolfe à la rue Sainte-Catherine, et de ce dernier emplacement au siège actuel de la Maison-Mère, de la Maternité et de la Crèche, sur la rue Dorchester.

Cependant l'entreprise était nécessaire, elle était voulue de Dieu. Peu à peu, aux pharisaïques scandales des commencements, aux préjugés des uns, aux appréhensions des autres, succédèrent dans l'opinion publique une sympathique admiration, et, de la part des nobles âmes comme des cœurs généreux, un encouragement efficace. La Miséricorde mieux comprise, prospéra.

Elle prospéra à Montréal d'abord, où elle célébrait, il y a deux ans, le cinquantenaire de sa fondation avec une grande pompe religieuse et au milieu de la reconnaissance universelle. Appelée par la confiance des évêques, elle essaima bientôt — on vient de le voir — à Ottawa et à New York ; ensuite à Winnipeg au diocèse de Saint-Boniface ; et cette année à Edmonton dans le diocèse de Saint-Albert, puis à Green Bay dans celui de Wisconsin, sur le versant occidental du lac Michigan.

Mais il faut le dire, si l'œuvre des Sœurs de Miséricorde a fini par s'imposer à l'admiration et à la sympathie secourable de la charité privée, elle n'a pas reçu encore l'encouragement qu'on serait en droit d'attendre des pouvoirs publics. A New York, nous ne voyons pas que ces religieuses reçoivent de subvention, gouvernementale ou municipale. Et à Montréal, Mgr l'archevêque le constatait récemment devant un nombreux auditoire, bien que la communauté ait dépensé au profit des malheureux près de \$350,000,—du gouvernement elle n'a reçu que \$4,802. Et de la ville ? Rien, absolument rien.

Arrêtons-nous sur ce fait, en le proposant à la méditation des hommes de bonne volonté.

LES DERNIERES VOLONTES

L se passe au lit de la mort des contrats qu'on oublie le lendemain, et que la lâcheté de nos mœurs me force à signaler ici.

C'était la votonté formelle d'un père ou d'une mère qu'on priât longtemps pour le repos de son âme. Ce père avait pris la main de son fils et lui avait demandé sa parole ; cette mère s'était confiée à sa fille. Ils n'avaient point exprimé par écrit leurs dernières dispositions, et ils ont à peine expiré que ces dispositions expirent avec eux. Les offrandes destinées à effacer leurs péchés sont dévorées par le luxe ou enfouies par l'avarice de leurs enfants. Enfants coupables, je ne vous dis pas : Où est le sentiment ? Mais qu'avez-vous fait de la justice ?

C'était la volonté formelle d'un moribond qui avait été longtemps le détenteur du bien d'autrui de le restituer à sa mort par les mains de ses héritiers. La fausse honte, le désir d'élever sa famille, l'ennui de mettre ordre à cette grave affaire, avaient enchaîné jusque-là sa plume et sa main. Mais le moment arrive où il ne doit plus au monde que la vérité. Il parle, il s'accuse, il commande. On a tout promis, et rien ne se fera. Qu'il en transpire quelque chose, on étouffera les premières rumeurs avec habilité, on parlera de l'incohérence et du délire des dernières paroles, on gardera le bien d'autrui, et sais-je combien d'années encore cette âme doit souffrir et brûler par votre faute dans le plus profond du purgatoire ? Cruels héritiers ! c'est vous qui êtes son bourreau, c'est vous qui livrez cette tête qui devrait vous être si chère au feu de la vengeance divine !

Mais la justice a des plaintes plus graves à exprimer. Il y a des testaments en bonne forme où l'expression d'une pieuse volonté ne laisse pas le moindre doute. C'est une aumône à faire, et cette aumône était peut-être, sous un nom honorable, une restitution longtemps différée. Ce sont des prières et des sacrifices demandés à l'Eglise, et peut-être ces sacrifices et ces prières étaient-ils déjà imposés depuis longtemps à la concience du mourant, qui ne fait qu'acquitter une dette ancienne et sacrée. Eh bien ! malgré le testament, malgré la richesse

de la succession, malgré le soupçon bien fondé qu'on peut avoir sur les motifs qui ont dicté cette disposition, on rêve, on poursuit, on obtient la réduction des legs pieux, on déchire un acte public écrit sur le bord de la tombe et au flambeau de la mort, on abandonne une âme aux repréailles de la justice divine, jusqu'à ce qu'elle ait acquitté en larmes, en souffrances, en angoisses de tout genre, cette dette inutilement reconnue, pour laquelle elle aurait dû compter non sur les autres, mais sur elle-même.

Que sera-ce si les volontés des morts, sans être soumises à l'appréciation des pouvoirs publics, sont absolument oubliées, méconnues, foulées aux pieds ? On ne redoute pas l'huissier d'outre tombe, on se croit à l'abri des codes et des tribunaux, on tourne en ridicule sinon publiquement, du moins en soi-même, ces *prières et ces sacrifices* dont on a reçu la charge. C'est l'impiété jointe à l'injustice. Ou bien on diffère l'exécution du testament, on hésite, on finit par oublier ; c'est l'injustice avec l'ingratitude. Ah ! cruels ! vous dirai-je encore, ces délais calculés, cet oubli fatal, ce mépris d'une dette sacrée, font la désolation d'un ami, d'un bienfateur, d'une mère. Des tourments inouis les éprouvent sans les consumer ; ils sont captifs, ils pleurent, ils vous appellent, ils réclament l'exécution de leurs volontés dernières, et vous demeurez insensibles ! Vous auriez révolté toute la nature si, pendant leur vie, vous les aviez vus prisonniers sans les visiter et mourant de soif sans leur offrir un verre d'eau, et vous croyez que par-delà les tombeaux il n'y a plus de cris de vengeance et de réprobation qui puissent s'élever contre vous ! La justice des hommes se serait armée de toutes ses rigneurs pour vous contraindre à acquitter une dette envers les vivants. et vous croyez que vous échapperez à la justice de Dieu par cette négligence ou ce mépris plus coupable encore que vous témoignez pour les dettes contractées envers les morts ! Hâtez-vous, de grâce, hâtez-vous, car vos jours sont comptés, et il ne vous reste plus que le temps de vous réconcilier avec Dieu et avec les âmes du purgatoire.

Mgr BESSON.